



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 22 mars 2016, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

Sont également présents :

M. Alain Halley, directeur général
M. Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande
d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321,
L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - **GREFFE**

1.1. - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- **GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016;

1.3.- Avis de motion concernant le *Règlement numéro 867 modifiant le
Règlement numéro 853 concernant la tarification des biens, services et*

RÉSOLUTION
2016-03-094



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

frais pour l'exercice financier 2016 de la Ville de Malartic;

- 1.4.- Modifications au contrat d'assurance municipale MMQP-03-089015.11;
- 1.5.- Autorisation pour accès au dossier à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec - permis d'alcool au Resto-Bar du Centre Michel Brière (CMB);
- 2.0.- **MAIRIE**
- 2.1.- Le Tour de l'Abitibi – Étape de Malartic : 24 juillet 2016;
- 3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 4.0.- **TRÉSORERIE**
- 4.1.- Dépôt des prévisions budgétaires 2016 au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 4.2.- *Règlement numéro 868 pour combler le déficit de fonctionnement de l'exercice de la Ville de Malartic au 31 décembre 2014 totalisant 754 135 \$*
- 4.3.- Demande de remboursement d'un trop-perçu de compensations pour l'année 2011 : 45 656 \$;
- 5.0. - **URBANISME**
- 5.1.- Désignation d'un membre : Comité environnemental;
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 7.1.- Taux horaires des salaires étudiants – emplois d'été 2016;
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 8.1.- Subventions – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 11.1.- Fondation Brousseau-Dargis : Festival Blues Plateau Boréal;
- 11.2.- 54^e Championnat provincial de sauvetage minier;
- 11.3.- Gala de reconnaissance FGA;
- 11.4.- Tournoi de golf 2016 : Corporation Victoire;
- 11.5.- Appui au Comptoir alimentaire de Malartic dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural*;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 11.6.- Appui à La Maison de la Famille de Malartic inc. dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural*;
- 11.7.- Appui au Comité organisateur du Printemps des familles dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural*;
- 11.8.- Appui à la Fabrique de St-Martin-de-Tours dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural*;
- 11.9.- Appui au Club de ski de fond et sports plein air de Malartic dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural*;
- 11.10.- Appui au Refuge Jeunesse Malartic inc. dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural*;
- 11.11.- Appui au Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural*;
- 11.12.- Appui à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic (CCIM) dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural*;

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

- 12.1.- Défi Santé;

13.0.- CORRESPONDANCE

14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

RÉSOLUTION
2016-03-095

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016, tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- Avis de motion concernant le Règlement numéro 867 modifiant le Règlement numéro 853 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2016 de la Ville de Malartic

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher que des modifications seront apportées au *Règlement numéro 867 modifiant le Règlement numéro 853 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2016 de la Ville de Malartic*.

RÉSOLUTION
2016-03-096

1.4.- Modifications au contrat d'assurance municipale MMQP-03-089015.11

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter par résolution



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

les modifications qu'il désire apporter à son contrat d'assurance municipale avec La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le directeur général adjoint et greffier au regard des ajouts et des retraites à apporter au tableau des emplacements des conditions particulières de la police d'assurance en vigueur à la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER à l'assureur de modifier le contrat d'assurance municipale MMQP-03-089015.11 de la façon suivante :

Affectation	Adresse	Montants d'assurance			Modification
		Bâtiment	Contenu	Total	
Caserne incendie	295, rue de l'Harricana	221 000 \$	138 424 \$	359 424 \$	Enlever « Club House du golf »
Garage municipal	540, chemin Jolicoeur et Ste-Croix	1 428 000 \$	218 545 \$	1 646 545 \$	Enlever 542, ch Jolicoeur et Ste-Croix
Bâtiment vacant	700, rue Royale	93 009 \$		93 009 \$	Ne plus assurer ce bâtiment
Bâtiment vacant	720, rue Royale	280 649 \$		280 649 \$	Changer pour à vendre
Station de pompage - eau brute	961, rue de l'Harricana	20 000 \$	5 000 \$	25 000 \$	À ajouter
Station de pompage - égouts	295, rue de l'Harricana	5 000 \$	25 000 \$	30 000 \$	À ajouter
Station de pompage - égouts	399, ch du Lac-Mourier	15 000 \$	200 000 \$	215 000 \$	À ajouter
Station de pompage - Puits PP-7	2001, chemin des Pompiers	230 000 \$	300 000 \$	530 000 \$	À ajouter

EN CONSÉQUENCE les montants d'assurance ci-dessus seront inscrits pour les bâtiments susmentionnés;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-03-097

1.5.- Autorisation pour accès au dossier à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec - permis d'alcool au Resto-Bar du Centre Michel Brière (CMB)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic détenait antérieurement un permis d'alcool (no : 8761033) pour l'établissement (no : 959338) du Resto-Bar du Centre Michel Brière (CMB), sis au 939, rue de la Canadienne, à Malartic;

CONSIDÉRANT QUE madame Nancy Béliveau et monsieur Denis Hachez ont loué de la Ville un local situé au 939, rue de la Canadienne pour l'exploitation du Resto-Bar du Centre Michel Brière (CMB), à Malartic;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Hachez a déposé à la Régie des alcools, des courses et des jeux une demande afin d'obtenir un permis d'alcool pour l'établissement susmentionné;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER l'accès à monsieur Denis Hachez aux documents et renseignements produits antérieurement par la Ville de Malartic auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour l'établissement (no : 959338) du Resto-Bar du Centre Michel Brière (CMB), sis au 939, rue de la Canadienne, à Malartic, et ce, dans le cadre de sa demande pour l'obtention d'un permis d'alcool;

Adoptée.

2.0.- MAIRIE

2.1.- Le Tour de l'Abitibi – Étape de Malartic : 24 juillet 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REFUSER de participer à la 48^e édition du Tour cycliste de l'Abitibi 2016;

Adoptée.

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Dépôt des prévisions budgétaires 2016 au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Dépôt du document à titre d'information.

4.2.- Règlement numéro 868 pour combler le déficit de fonctionnement de l'exercice de la Ville de Malartic au 31 décembre 2014 totalisant 754 135 \$

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 868 pour combler le déficit de fonctionnement de l'exercice de la Ville de Malartic au 31 décembre 2014 totalisant 754 135 \$*, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION

4.3.- Demande de remboursement d'un trop-perçu de compensations pour

RÉSOLUTION
2016-03-098

RÉSOLUTION
2016-03-099

RÉSOLUTION



2016-03-100
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

l'année 2011 : 45 656 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a reçu une lettre du 9 février 2016 relative à un remboursement d'un trop-perçu de compensations pour l'année 2011;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière, à rembourser au ministre des Finances la somme de 45 656 \$ en paiement d'un trop-perçu de compensations suite à une modification au taux global de taxation pour l'exercice financier 2011 sur les compensations des tenant lieu de taxes municipales à l'égard des immeubles des réseaux de la Santé, des Services sociaux et de l'Éducation sur le territoire de la Ville de Malartic;

Adoptée.

5.0.- URBANISME

5.1.- Désignation d'un membre : Comité environnemental

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER le directeur général adjoint et greffier de la Ville de Malartic pour siéger auprès du Comité environnemental à la place du directeur du Service des travaux publics;

Adoptée.

6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

7.1.- Taux horaires des salaires étudiants – emplois d'été 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la grille des taux horaires proposée pour les salaires des étudiants pour l'année 2016;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la grille des taux horaires applicables pour les salaires des étudiants pour l'année 2016, telle qu'annexée à la présente résolution;

Adoptée.

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Subventions – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

RÉSOLUTION
2016-03-101

RÉSOLUTION
2016-03-102

RÉSOLUTION
2016-03-103



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a obtenu une aide à l'amélioration du réseau routier municipal de 35 000 \$ pour la réfection des rues Jacques-Cartier et La Salle suivant le programme (PAARRM) 2014-2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a obtenu une aide à l'amélioration du réseau routier municipal de 20 000 \$ pour la réfection de l'avenue Centrale Nord et Sud, des rues des Érables, Jacques-Cartier et La Salle suivant le programme (PAARRM) 2015-2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a obtenu une aide à l'amélioration du réseau routier municipal de 15 000 \$ pour la réfection de l'avenue Centrale Nord et Sud, des rues des Érables, Jacques-Cartier et La Salle suivant le programme (PAARRM) 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE les travaux autorisés pour la réfection des rues Jacques-Cartier et La Salle, à Ville de Malartic, ont été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux autorisés pour la réfection l'avenue Centrale Nord et Sud, des rues des Érables, Jacques-Cartier et La Salle, à Ville de Malartic, ont été réalisés;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic atteste que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues Jacques-Cartier et La Salle, à Ville de Malartic, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

QUE la Ville de Malartic atteste que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur l'avenue Centrale Nord et Sud, des rues des Érables, Jacques-Cartier et La Salle, à Ville de Malartic, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

QUE la directrice du Service des finances et trésorière de la Ville de Malartic soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les documents et formulaires prévus à cet effet;

Adoptée.

9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

11.1.- **Fondation Brousseau-Dargis : Festival Blues Plateau Boréal**

Correspondance déposée au conseil et référée au *Comité d'évaluation du Programme d'aide financière et de soutien aux organismes* selon la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*.

11.2.- **54^e Championnat provincial de sauvetage minier**

Correspondance déposée au conseil pour information.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic



11.3.- Gala de reconnaissance FGA

Correspondance déposée au conseil et référée au *Comité d'évaluation du Programme d'aide financière et de soutien aux organismes* selon la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*.

11.4.- Tournoi de golf 2016 : Corporation Victoire

Correspondance déposée au conseil et référée au *Comité d'évaluation du Programme d'aide financière et de soutien aux organismes* selon la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*.

RÉSOLUTION
2016-03-104

11.5.- Appui au Comptoir alimentaire de Malartic dans le cadre du Programme de soutien aux projets en milieu rural

CONSIDÉRANT QUE le Comptoir alimentaire de Malartic demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière, dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural* de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet d'achat d'équipements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Comptoir alimentaire de Malartic dans leur demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural* de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet d'achat d'équipements;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-03-105

11.6.- Appui à La Maison de la Famille de Malartic inc. dans le cadre du Programme de soutien aux projets en milieu rural

CONSIDÉRANT QUE La Maison de la Famille de Malartic inc. demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière, dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural* de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet « Brindille et Quenouilles, volet suivi familial »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER La Maison de la Famille de Malartic inc. dans leur demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural* de la MRC de La Vallée-de-l'Or pour leur projet « Brindille et Quenouilles, volet suivi familial »;

Adoptée.



RÉSOLUTION
2016-03-106

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

11.7.- **Appui au Comité organisateur du Printemps des familles dans le cadre du Programme de soutien aux projets en milieu rural**

CONSIDÉRANT QUE le Comité organisateur du Printemps des familles demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière, dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural* de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet d'achat d'équipements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Comité organisateur du Printemps des familles dans leur demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural* de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet d'achat d'équipements;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-03-107

11.8.- **Appui à la Fabrique de St-Martin-de-Tours dans le cadre du Programme de soutien aux projets en milieu rural**

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de St-Martin-de-Tours demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière, dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural* de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet d'accessibilité et aménagement au sous-sol de l'Église St-Martin-de-Tours pour personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la Fabrique de St-Martin-de-Tours dans leur demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural* de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet d'accessibilité et aménagement au sous-sol de l'Église St-Martin-de-Tours pour personnes à mobilité réduite;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-03-108

11.9.- **Appui au Club de ski de fond et sports plein air de Malartic dans le cadre du Programme de soutien aux projets en milieu rural**

CONSIDÉRANT QUE le Club de ski de fond et sports plein air de Malartic demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière, dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural* de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet d'achat d'équipements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic



ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Club de ski de fond et sports plein air de Malartic dans leur demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural* de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet d'achat d'équipements;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-03-109

11.10.- Appui au Refuge Jeunesse Malartic inc. dans le cadre du Programme de soutien aux projets en milieu rural

CONSIDÉRANT QUE Refuge Jeunesse Malartic inc. demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière, dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural* de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leurs projets de « 3^e ressource en animation auprès des jeunes » et « Achat d'équipements pour les Marmitons »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER Refuge Jeunesse Malartic inc. dans leur demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural* de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leurs projets de « 3^e ressource en animation auprès des jeunes » et « Achat d'équipements pour les Marmitons »;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-03-110

11.11.- Appui au Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue dans le cadre du Programme de soutien aux projets en milieu rural

CONSIDÉRANT QUE le Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière, dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural* de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet de « Plancher de verre au Musée »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue dans leur demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural* de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet de « Plancher de verre au Musée »;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-03-111

11.12.- Appui à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic (CCIM) dans le cadre du Programme de soutien aux projets en milieu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

rural

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic (CCIM) demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière, dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural* de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet « Marché public »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic (CCIM) dans leur demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural* de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet « Marché public »;

Adoptée.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.1.- Défi Santé

Point d'information.

13.0. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 03

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-03-112

MARTIN FERRON
MAIRE

Mc GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT ET GREFFIER